

Tableau annexe à la délibération du 20 mars 2026 relative aux indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués.

FONCTION	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	50.00%	2 055.26€
1 ^{er} Adjoint	15.30%	628.91€
2 ^{ème} Adjoint	12.20%	501.48€
3 ^{ème} Adjoint	15.30%	628.91€
1 ^{er} Conseiller Délégué	3.70%	152.09€
2 ^{ème} Conseiller Délégué	3.70%	152.09€
3 ^{ème} Conseiller Délégué	3.70%	152.09€